



S^TTHOMAS
DIDYME

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Avis est donné par la soussignée que le conseil municipal entendra le **lundi 8 juin à 19h00** la demande de dérogation mineure déposée par les requérants suivants :

- **Florence Gravel**, pour le **lot 4 808 506, au 376 rue Principale, Saint-Thomas-Didyme** et que cette demande de dérogation mineure consiste à autoriser :
 - le lotissement du terrain afin que le lot résiduel ait une largeur de 15,46 mètres.

Alors que le règlement de lotissement no 372-10 exige une largeur minimale de 18,0 mètres pour un terrain résidentiel desservi situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

QUE cette demande soit prise en considération par le comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;

QUE toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en envoyant leurs questions et commentaires avant 16h le jour précédent cette séance du conseil, par courriel au info@stthomasdidyme.qc.ca et, par la suite, le conseil rendra sa décision.

Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 21 mai 2026.

Lyne Mailloux
Greffière-trésorière

Je, soussigné, déclare avoir affiché le présent avis à 16h00 ce 21 mai 2026 aux endroits prescrits ainsi que publié dans le journal local.

Lyne Mailloux
Greffière-trésorière